

2024

# REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

Un livret pour en savoir plus

*élu CSE - DS - RS - RSS*



26 rue de Naples, 75008 Paris



[accueil@cfecgcsynapsa.org](mailto:accueil@cfecgcsynapsa.org)

## Le mot du Président

Vous venez de vous engager au sein de la CFE-CGC SYNAPSA en tant qu'élu CSE ou en tant que Délégué Syndical. En ma qualité de Président, je tiens à vous féliciter pour votre engagement à vous remercier de la confiance que vous nous accordez.

La CFE-CGC est un syndicat catégoriel très impliqué dans les problématiques de l'encadrement, assimilés, techniciens...

Sa philosophie, sa culture syndicale, son action pour accompagner l'entreprise dans ses évolutions et défendre ainsi l'emploi, lui donnent la reconnaissance en tant que partenaire incontournable du dialogue social.

Ce livret est un outil qui se veut simple et pratique. Il a pour objectif de vous donner des informations utiles pour mener à bien votre mission d'élu ou de délégué syndical.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, nous sommes à votre disposition, contactez-nous.



François SERPAUD

## Sommaire

- **Portrait d'un représentant du personnel Elu CSE/DS**
- Les moyens des représentants du personnel
- **Les engagements des représentants du personnel**
- Guides de la CFE-CGC pour les Elus du CSE
- **DS : tous les guides pour vos négociations**
- La boîte à outils SYNAPSA
- **Le soutien juridique**
- La formation des élus et DS
- **Petit lexique**
- Vos contacts



Les documents CFE-CGC présentés dans ce livret sont à télécharger directement sur le site de la CFE-CGC ou sur l'intranet CFE-CGC

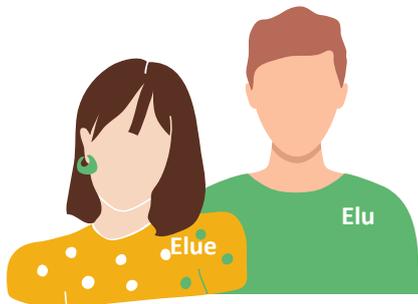
### INTRANET.CFECGC.ORG

Chaque adhérent peut accéder à l'intranet en entrant son identifiant et mot de passe.

Vous ne les avez pas encore ? Rien de plus simple. Connectez-vous à Monprofil <http://monprofil.cfecgc.org/inscription> et ils vous seront envoyés automatiquement.

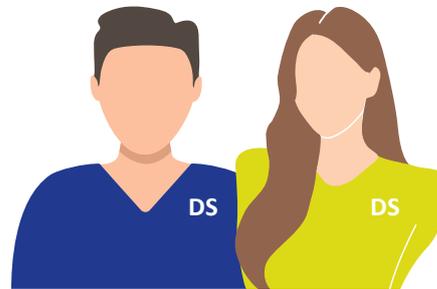
Une question ? Envoyez un e-mail à : [monprofil@cfecgc.fr](mailto:monprofil@cfecgc.fr).

# Le portrait d'un représentant du personnel Elu CSE / DS



## Elu CSE

- Être élu titulaire ou suppléant lors des élections au CSE
- Il peut occuper un poste au bureau du CSE (secrétaire, secrétaire-adjoint, trésorier, trésorier-adjoint)



## Délégué syndical

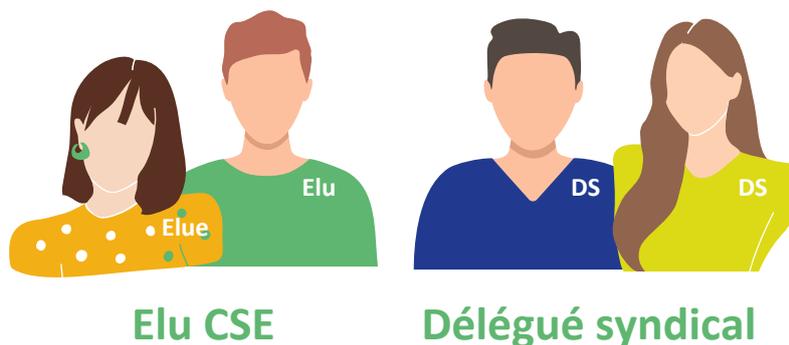
- Désigné par la CFE-CGC SYNAPSA
- Il a obtenu au moins 10% des suffrages exprimés lors des élections CSE obtenu à titre individuel ou lors d'une succession d'un DS démissionnaire
- Revendications et négociations des accords avec l'employeur

- Membre d'une section syndicale composée de 2 adhérents au minimum dont lui-même
- Durée du mandat adossée à celle du CSE de l'entreprise
- Adhérent CFE-CGC SYNAPSA à jour de sa cotisation
- Cumul de mandats possible
- Participe au développement syndical notamment au travers du recrutement de nouveaux adhérents
- Il fait le lien entre les salariés et l'entreprise



Sauf exception ...

# Les moyens des représentants du personnel



## Les moyens légaux :

- Dispositions législatives conventionnelles et accords nationaux et locaux
- Heures de délégation
- Entretien début de mandat possible sur demande avec l'employeur
- Accès à l'information et à la formation (Congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale)
- Prise en charge des déplacements pour les instances

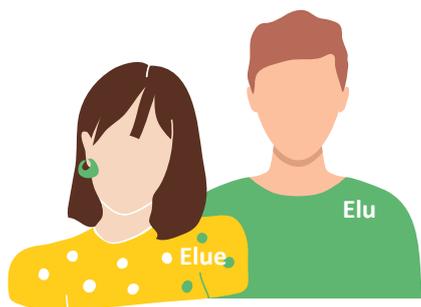
## Les moyens CFE-CGC :

- Accès à l'information syndicale nationale, régionale, départementale et de branche.
- Accès à l'offre de formation diversifiée (Congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale)
- Supports d'informations dématérialisés :
  - o Application mobile et site de la fédération CFE-CGC AGRO et site CFE-CGC
  - o Moyens de communication de la CFE-CGC SYNAPSA. site : [cfecgcsynapsa.org](http://cfecgcsynapsa.org) / LinkedIn
- Accompagnement et informations juridiques
- Le service communication de la CFE-CGC SYNAPSA
- Un secrétaire général adjoint CFE-CGC SYNAPSA référent : accompagnement, conseil, etc.
- Les Unions Départementales et Régionales CFE-CGC : formations, mise à disposition salles, matériels pour les manifestations



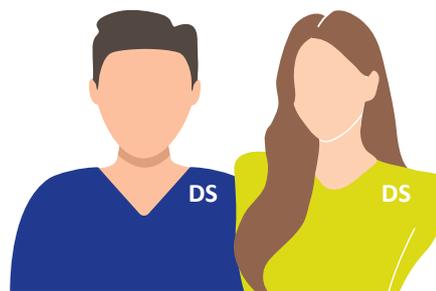
- Crédits jours nationaux (selon l'entreprise)
- Des réunions d'informations dédiées aux réseaux des DS
- Budgets spécifiques liés au développement de la section syndicale

# Les engagements des représentants du personnel



## Elu CSE

- Participe aux réunions et commissions du CSE
- Participe aux réunions d'information aux adhérents de la section syndicale



## Délégué syndical

- Participation aux négociations
- Pouvoir de signature des accords négociés
- Représentation du Syndicat dans l'entreprise et interlocuteur de la direction
- Participation aux journées d'information des DS de la CFE-CGC SYNAPSA
- Actions de développement
- Suivi administratif et financier des adhésions de sa section
- Organisation des réunions d'information aux adhérents de la section syndicale
- Transmission au secrétariat général CFE-CGC SYNAPSA des accords négociés signés ou non et des résultats des élections professionnelles
- Garant de la RGPD

- En adéquation avec les valeurs de la CFE -CGC
- Devoir de formation et d'information
- Responsable, esprit d'équipe, humaniste, respect de la laïcité, apolitique, progressiste
- Recruter de nouveaux adhérents et militants
- Participe à la vie de la section CFE-CGC SYNAPSA
- Relayer les informations auprès des adhérents, salariés
- Accompagnement et conseil du salarié
- Participer aux formations proposées par le centre de formation de la CFE-CGC ou par la fédération Agro



# C'est quoi un représentant du personnel

Retrouvez les basiques  
concernant vos droits, vos heures  
de délégation, votre protection



Cliquez !!!

## Guides de la CFE-CGC pour les Elus du CSE :

Cliquez sur le titre  
des guides pour y  
accéder !



- Elus du CSE : tout savoir sur vos missions
- Elus du CSE : tout savoir sur votre rôle
- Elus du CSE : tout savoir sur les moyens
- Elus du CSE : tout savoir sur les réunions
- Guide représentativité dans le cadre de la mise en place d'un CSE
- Négocier l'adaptation des moyens des représentants élus et syndicaux
- La négociation des protocoles préélectoraux dans les entreprises où la CFE-CGC est absente

# Délégué Syndical

## Tous les guides pour vos négociations

- 1,5 % Prévoyance
- Le Guide Prévoyance
- Guide des Aidants Familiaux
- Qualité de Vie et des Conditions de Travail
- Handicap et Numérique
- Arrêt de Travail
- Syndrome d'épuisement Professionnel
- Guide Handicap Psychique



- Télétravail : fréquence, indemnité, horaires de travail ?
- La négociation du télétravail
- Télétravail à l'étranger : état des lieux et conséquences pour le salarié
- Télétravail : vos équipements, vos remboursements
- Guide télétravail

- Partage de la valeur ajoutée : tout savoir sur la négociation en entreprise
- Épargne salariale : les principes fondamentaux
- Négociation salariale : tout savoir avec la boîte à outils CFE-CGC
- Guide laser



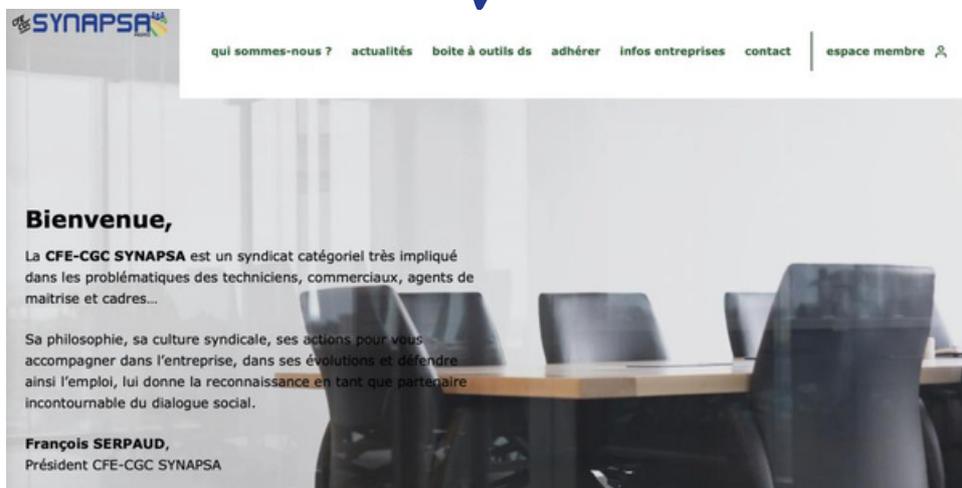
- Forfait-jours
- Forfait-jours et retraite progressive : ce qu'il faut savoir
- Négocier l'égalité professionnelle en entreprise
- Guide des administrateurs salariés et de la gouvernance d'entreprise
- Les enjeux du dialogue environnemental d'entreprise
- La protection des lanceurs d'alerte
- Le logement clés en main
- La retraite des salariés du secteur privé
- Salarié(e)s des TPE : quels sont vos droits ?
- La représentativité au niveau de la branche et interprofessionnel
- La rupture conventionnelle individuelle du contrat de travail
- Le fait religieux en entreprise
- L'indispensable de la RSE
- Les objectifs de développement durable pour les PME
- Charte éthique et numérique
- Pas à pas, le guide des jeunes en entreprise
- Guide de sensibilisation au RGPD



Cliquez sur le titre des guides pour y accéder !

# La boîte à outils SYNAPSA

A retrouver sur le Site Internet [cfecgcsynapsa.org](http://cfecgcsynapsa.org)



## Vous y retrouverez :

- Informations diverses sous l'onglet actualités
- Les flashes juridiques
- Boîte à outil des DS :
- La charte graphique SYNAPSA
- Kit élection (affiches, professions de foi)
- Livret de présentation du syndicat
- Outil d'aide à l'élaboration d'une liste aux élections professionnelles
- Un argumentaire recrutement
- Un dossier « Retour à l'emploi après une longue absence »
- Des affiches et tracts personnalisables
- Le bulletin d'adhésion

# Les avantages liés à l'adhésion CFE-CGC SYNAPSA

## Le soutien juridique



La CFE-CGC AGRO offre un service inédit à ses adhérents.

En effet, il est possible de s'entretenir directement avec un juriste depuis le site internet ou l'application CFE-CGC A GRO.

Il existe 4 services différents :

- « **Moins de 10 minutes** », pour contacter rapidement le service juridique de la fédération par message
- « **Moins de 24 heures** », pour échanger sur vos questions et problématiques de vive voix ou par mail
- « **Rendez-vous en vidéo** », pour nous faire part de vos interrogations directement par webcam interposée
- « **Vie privée** », une assistance pour vos litiges au quotidien. Un service assuré par mail ou téléphone.

Nous sommes disponibles pour nous entretenir avec vous et vos conseillers.

N'hésitez pas à nous contacter.

## Protection de l'adhérent

La Macif protège les adhérents CFE-CGC dans le cadre de leur activité syndicale. Le contrat confédéral couvre l'adhérent, le DS, RS et DSC en cas :

- d'accident,
- de mise en cause de la responsabilité de l'adhérent ou de l'élu,
- de dommages à votre véhicule dans le cadre de votre mission et pour vous rendre à une réunion d'adhérents (prise en charge de la franchise appliqué par votre assureur).



et dans le cadre de la protection juridique Vie Professionnelle.

Une question sur votre protection CFE-CGC ? Contactez [partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)

# La Formation des élus et DS



## Le congé de formation

Chaque salarié bénéficie du congé de formation économique, sociale et environnementale ou de formation syndicale.

Ce congé existe aussi si vous êtes appelé à exercer des responsabilités syndicales.

La durée de ce congé est de 12 jours/an voire 18 jours en tant qu'élus CSE, DS ...

Il est ouvert sans condition d'ancienneté. Nous vous présentons les informations à connaître.

## Accédez aux catalogues de formation

### Les formations dispensées par la CFE-CGC AGRO

### Les formations dispensées par la CENTRE DE FORMATION SYNDICALE CFE-CGC

### Comment valoriser mon parcours syndical au sein de la CFE-CGC ?

Le préambule pour accéder aux catalogues du centre de formation est de suivre la formation « ouverture au syndicalisme ».

Cette formation est disponible auprès du CFS, de la CFE-CGC AGRO ou possible en région (se renseigner auprès de votre Union Régionale CFE-CGC).



Flashez le QR code du site de la CFE-CGC AGRO

### Vos codes d'accès et vos mots de passe :

En tant qu'adhérent, vous avez accès à plusieurs sites internet pour accéder aux informations et services.

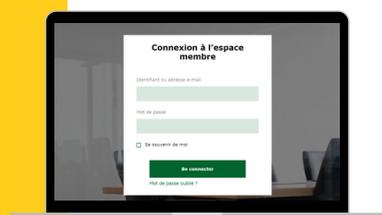
- Site CFE-CGC SYNAPSA : <https://cfecgcsynapsa.org>
- Site et l'application mobile de la CFE-CGC AGRO : [www.cfecgcagro.org](http://www.cfecgcagro.org)
- Site de la confédération CFE-CGC : <https://www.cfecgc.org/intranet>



### Pour vous connecter :

- Login : Votre numéro confédéral à 6 chiffres.
- Mot de passe de 1ère connexion : nom de famille en minuscules.

En cas de problème : [accueil@cfecgcsynapsa.org](mailto:accueil@cfecgcsynapsa.org)



# Petit lexique

**Base de Données Économiques et sociales (BDES) :** Recense toutes les informations en rapport avec la vie économique et sociale de l'entreprise.

**Comité Social et Économique (CSE) :** Instance de représentation du personnel regroupant le comité d'entreprise, les délégués du personnel et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

**Comité Central Social et Économique (CCS Central) :** Réunit tous les CSE en un seul lorsque l'on dénombre plusieurs établissements distincts au sein de l'entreprise.

**CSSCT :** Commission spécifique créée au sein du comité social et économique (CSE), qui traite des questions de santé, de sécurité et des conditions de travail. Obligatoire dans les entreprises d'au moins 300 salariés.

**Délégué syndical :** Représentant du personnel désigné par un syndicat représentatif. Il a pour rôle de transmettre à l'employeur les propositions et les réclamations du syndicat et de négocier les accords collectifs.

**Document unique d'évaluation des risques (DUER) :** Document obligatoire consignant l'évaluation des risques pour la santé et les sécurité des travailleurs, menée par l'employeur sur consultation du CSE.

**Négociation annuelle obligatoire (NAO) :** Négociation organisée tous les ans par l'employeur afin de discuter et (re)définir la politique salariale avec les représentants syndicaux (entreprises privées de plus de 50 salariés).

**Protocole d'Accord Pré-électoral (PAP) :** Document encadrant la préparation des élections du CSE et sa mise en place. Il doit être négocié entre le dirigeant et les organisations syndicales.



**Référent harcèlement sexuel :** Intervient en faveur de la lutte et de la prévention contre le harcèlement sexuel au sein de l'entreprise. Désignation obligatoire dans toutes les entreprises, peu importe sa taille.

**Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :** Encadre la collecte et l'usage des informations personnelles des citoyens européens.

**Représentant de proximité :** Acteur du dialogue social désigné par les élus du CSE. Il relaie les demandes et les réclamations émises par les salariés sur le terrain et assure la pérennité de leur lien avec le CSE. Ses attributions sont délimitées dans un accord d'entreprise. Sa nomination est facultative.

**Représentant de la section syndicale (RSS) :** Salarié d'une structure de plus de 50 salariés, désigné par un syndicat non représentatif dans l'entreprise, ce qui lui refuse le droit de négocier les accords.

**Représentant syndical (RS) :** Salarié désigné par une organisation syndicale représentative dans l'entreprise qui constitue le mandataire de son organisation syndicale au CSE.

**Secrétaire du CSE :** Fonction d'un élu titulaire du CSE. Elle consiste principalement à l'établissement de l'ordre du jour des réunions, conjointement avec l'employeur, et au dressage de procès-verbaux.

**Syndicat représentatif :** Syndicat ayant obtenu la majorité des suffrages lors des dernières élections professionnelles dans l'entreprise, et habilité à exercer les prérogatives associées au principe de représentativité.

# VContacts

## OCFE-CGC

## SYNAPSA

Secrétariat administratif : [accueil@cfecgcsynapsa.org](mailto:accueil@cfecgcsynapsa.org)

Communication : [communication@cfecgcsynapsa.org](mailto:communication@cfecgcsynapsa.org)

LinkedIn 

CFE-CGC SYNAPSA



Site internet

<https://cfecgcsynapsa.org>



26 rue de Naples, 75008 Paris



[accueil@cfecgcsynapsa.org](mailto:accueil@cfecgcsynapsa.org)